

[Accueil](#) [Gouvernement](#)

Budget supplémentaire des dépenses, 2019-20

Budget supplémentaire des dépenses de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 Volume 1.

Dans cette page

1. [Introduction](#)

Introduction

Objet du Budget supplémentaire des dépenses

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses supplémentaires une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

Format, présentation, termes et définitions

Les termes et définitions utilisés dans ce Budget supplémentaire des dépenses ont le sens décrit dans la section « Introduction » du Budget principal des dépenses 2019-2020. Des différences, décrites ci-dessous, existent entre ces deux budgets au niveau du format et de la présentation.

Contrairement au Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses ne comprend pas les tableaux intitulés « Sommaire – Programme du ministère », qui donnent dans le Budget principal un aperçu de chaque ministère et une liste de chacun des crédits et programmes, des crédits législatifs et des redressements de consolidation et autres redressements. Les tableaux intitulés « Sommaire – Crédit » ne contiennent que les postes pour lesquels l'autorisation de faire des dépenses supplémentaires est demandée au moyen du Budget supplémentaire des dépenses.

Les prévisions de dépenses de l'exercice en cours et de l'exercice précédent, qui reflètent le Budget

principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses déposés antérieurement, et les chiffres réels de l'avant-dernier exercice sont fournis à des fins de comparaison dans les pages « Sommaire – Crédit ». Même si tous les montants indiqués dans le Budget supplémentaire des dépenses sont « À VOTER », le total des prévisions peut inclure les montants accordés par mandats spéciaux, le cas échéant. Les chiffres des exercices antérieurs ont été retraités pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables. Pour en savoir davantage sur les données publiées antérieurement qui ont subi un retraitement, il convient de consulter dans le Budget principal des dépenses le tableau situé à la fin de la rubrique consacrée à chaque ministère.

Conventions comptables régissant le Budget des dépenses

Le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Budget et aux Comptes publics de la province.

Charges de fonctionnement - sommaire général	
Ministère	Montant total
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	10 396 000 \$
Ministère	Montant total
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	395 415 900 \$
Ministère	Montant total
Éducation	63 929 300 \$
Ministère	Montant total
Énergie, du Développement du Nord et des Mines	1 560 200 000 \$
Ministère	Montant total
Santé et Soins de longue durée	337 100 000 \$
Ministère	Montant total

Ministère	Montant total
Secrétariat du Conseil du Trésor	300 000 000 \$
Total - Charges de fonctionnement	2 667 041 200 \$
Montant total à voter	2 667 041 200 \$

Actifs de fonctionnement - sommaire général	
Ministère	Montant total
Énergie, du Développement du Nord et des Mines	186 000 000 \$
Total - Actifs de fonctionnement	186 000 000 \$
Montant total à voter	186 000 000 \$

Mis à jour : 11 décembre 2019
Date de publication : 11 décembre 2019

Secrétariat du Conseil du Trésor

[l'Ontario en bref](#) [accessibilité](#) [nouvelles](#)
[confidentialité](#) [conditions d'utilisation](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-19

Contactez-nous



Sujets

- Affaires et économie
- Arts et culture
- Conduite et routes
- Domicile et communauté
- Éducation et formation
- Environnement et énergie
- Gouvernement
- Impôts et avantages fiscaux
- Lois et sécurité
- Régions rurales et du Nord